

LES OSCILLATIONS RESPIRATOIRES OU DE SECOND ORDRE DE LA PRESSION SANGUINE.

par LÉON FREDERICQ.

(Institut de Physiologie. Université de Liège.)

ON distingue, comme on sait, trois espèces d'oscillations périodiques sur les graphiques de pression artérielle recueillis chez le lapin ou le chien, au moyen du manomètre enregistreur à mercure.

- 1) des oscillations de 1^{er} ordre ou *o. cardiaques*.
- 2) des oscillations de 2^e ordre ou *o. respiratoires*.
- 3) des oscillations de 3^e ordre ou *o. vaso-motrices* (et autres), à période plus longue.

Cette terminologie adoptée par plusieurs expérimentateurs, notamment par PLUMIER (1) et par l'auteur de ces lignes (2), conserve dans tous les cas, aux oscillations respiratoires de la pression sanguine l'étiquette d'*oscillations de 2^e ordre*, même lorsque le rythme respiratoire présente par exception une fréquence égale ou supérieure à celle du rythme cardiaque. Dans ce cas, les oscillations respiratoires ou de 2^e ordre disparaissent ou deviennent indistinctes et le graphique de pression sanguine ne nous présente plus que deux espèces d'oscillations, celles de 1^{er} ordre et celle de 3^e ordre.

Dans un travail récent, BOTTAZZI (3) donne un sens différent et nouveau aux dénominations visées plus haut. Pour lui, les oscillations de 1^{er} ordre sont uniquement caractérisées par leur plus grande fréquence, et les oscillations de 2^e ordre par leur fréquence moyenne. Cette définition ne tient pas compte du mode d'origine de ces oscillations. Ainsi dans le cas, où les oscillations respiratoires manquent, (fig. 4 de BOTTAZZI), BOTTAZZI ne dira pas que les oscillations de 2^e ordre font défaut, mais il appliquera le terme d'oscillation de 2^e ordre devenu vacant, aux oscillations à longue période que PLUMIER et d'autres avaient l'habitude de désigner sous le nom d'oscillations de 3^e ordre.

BOTTAZZI prend texte de la définition nouvelle qu'il a choisie (p. 497), pour reprocher à PLUMIER d'avoir considéré les oscillations de 2^e ordre, comme correspondant toujours aux oscillations respiratoires. BOTTAZZI a perdu de vue que c'est par définition que PLUMIER a appelé les oscillations respiratoires, *oscillations de 2^e ordre*, définition conforme à l'usage, et plus rationnelle à mon avis que la définition différente proposée par BOTTAZZI. Remarquons que les dénominations d'*oscillations de 1^{er}, de 2^e, de 3^e ordre* sont de pure convention. Puisqu'elles donnent lieu à des équivoques et à des discussions qui ne portent que sur des mots, il serait préférable de les abandonner et de ne plus parler à l'avenir d'*oscillations de 1^{er}, de 2^e ordre*, mais bien d'*oscillations cardiaques et d'o. respiratoires*. Quand aux oscillations de 3^e ordre des auteurs (*pro parte* oscillations de 2^e ordre de BOTTAZZI), on pourrait les appeler *oscillations à longue période*.

(1) PLUMIER. Etude sur les courbes de Traube-Hering. *Arch. Biol.* XVIII, et *Trav. labor. Liège* 1901, VI, 241.

(2) LÉON FREDERICQ. Was soll man unter 'Traube-Hering'schen Wellen verstehen. *Arch. f. Physiol.* 1887, 351 et *Trav. labor. Liège* 1887-88, 195.

(3) FIL. BOTTAZZI. Zur Genese der Blutdruckschwankungen dritter Ordnung. *Zeits. f. Biol.* XLVII, p. 487.